

# VERBAND SCHWEIZERISCHER PFERDEIMPORTEURE ASSOCIATION DES IMPORTATEURS SUISSES DE CHEVAUX

Genossenschaft / Société coopérative

Worbstrasse 52, Postfach 160  
3074 Muri bei Bern  
Telefon 031 / 352 11 88  
Telefax 031 / 352 11 85  
e-mail [vsp@mepartners.ch](mailto:vsp@mepartners.ch)  
[www.pferdeimport.ch](http://www.pferdeimport.ch)

## Portrait sommaire

Forme juridique: Société coopérative (statuts actuels du 4 mai 2011)

Fondée: 1917

Buts: Défense des intérêts économiques et de politique économique des membres ainsi que la promotion de la collaboration entre les marchands de chevaux sous forme d'une entraide commune (statuts article 1 al. 2).

Membres: 40 (état au 1er juin 2016)

Comité: Beat Hodler, Berne (Président)  
Ernst Voegeli, Unterseen (Viceprésident)  
Samuel Bloch, Schüpfen  
Hans Brändlin, Bâle  
Daniel Etter, Müntschemier  
Renata Fuchs, Bietenholz  
Markus Hauri, Seon  
Jürg Lenherr, Pfyn  
Rudolf Stüssi, Sihlbrugg

## **Activités - objectifs - résultats obtenus:**

### **1. Règlement d'importation pour les chevaux (contingent tarifaire no. 01):**

Application du contingent tarifaire no. 01 "animaux de l'espèce chevaline" (OIAgr article 27 et annexe 1 chiff. 2). Contacts réguliers avec les autorités compétentes (OFAG, DGD, directions d'arrondissement des douanes etc.).

Résultats:

- Augmentation du contingent tarifaire de 500 unités à 3'822 à partir de 2011.
- Contingent supplémentaire de 400 chevaux pour l'année 2012.
- Amélioration des directives de la DGD concernant l'importation temporaire de chevaux ("déclaration en douane d'admission temporaire, DDTA-chevaux).
- Politique agricole 2014-2017:  
Intervention pour prévenir le retour au système d'importation selon la prestation en faveur de la production indigène (proposition concernant l'art. 53 LAgr).

Actuel: Ménagement des DDTA-chevaux sous le système d'échelonnement du contingent douanier no.1.

Proposition visant à un partage du contingent tarifaire en deux contingents partiels avec mise à l'enchère d'une partie (permettant l'importation aux taux hors contingent (TCA) jusqu'à le fin de l'année).

## **2. Cours de formation continue pour détenteurs de la patente de marchands de chevaux**

Organisation des cours obligatoires de formation continue pour le renouvellement de la patente des marchands de chevaux (OFE articles 35 et 36) en collaboration avec le Syndicat Suisse des marchands de bétail (SSMB).

## **3. Autres sujets d'intérêt**

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire: Détention des chevaux dans la zone agricole.
- Banque de données sur le trafic des animaux BDTA (agate.ch): Obligation d'enregistrement des équidés.
- Directives de l'OSAV concernant la détention de chevaux.
- Exigences de formation pour la détention de chevaux.

### **Admission au VSP:**

Peuvent devenir membre du VSP des personnes, qui exercent le commerce de chevaux à titre professionnel en Suisse, disposent d'écuries appropriées (statuts article 2 al. 1).

Le formulaire d'adhésion peut être demandé auprès du secrétariat ([vsp@mepartners.ch](mailto:vsp@mepartners.ch)).

### **Cotisations des membres:**

La cotisation annuelle est calculée sur la base des chevaux importés au courant de l'année précédente.

- |                            |     |          |
|----------------------------|-----|----------|
| - sans importation:        | CHF | 400.--   |
| - 1 à 10 importations:     | CHF | 600.--   |
| - 11 à 20 importations:    | CHF | 800.--   |
| - Plus de 20 importations: | CHF | 1'200.-- |

Berne, en juin 2016